

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR VINCENT HENNIN, DEPUTE (GROUPE PCSI) INTITULÉE « DECLARATIONS FISCALES CHEZ LES JEUNES » (N° 2987)**

Le groupe PCSI rappelle dans sa question écrite que « 10% des ménages suisses sont surendettés, ce pourcentage passe à 25% chez les jeunes avec 80% des personnes surendettées qui ont contracté leur première dette avant 25 ans ».

Il observe que « la question de la responsabilité civile des jeunes majeurs est une problématique importante ayant un impact direct sur leur situation financière. Ne pas remplir ses obligations fiscales peut avoir de graves conséquences sur les finances actuelles et futures de la personne ».

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

**1. Dans notre Canton, quel est le nombre annuel des sommations de payer sur les 5 dernières années recensées et quel est le pourcentage représentatif de la tranche d'âge des 18 à 20 ans ?**

Pour les périodes fiscales de 2012 à 2016, 19'781 sommations de payer ont été envoyées à des contribuables jurassiens (impôt fédéral direct et impôt d'Etat confondus). Sur la même période, 269 sommations de payer concernaient des jeunes âgés de 18 à 20 ans. Cela représente 1,36% des sommations envoyées, alors que ladite tranche d'âge représente 9,19% des contribuables jurassiens. Certes faut-il être vigilant mais, pour l'instant, la situation n'est pas des plus alarmantes. Le détail par année fiscale peut être résumé ainsi :

Années fiscales	Total des sommations de payer envoyées	Sommations de payer concernant les 18-20 ans
2012	5499	78
2013	4703	66
2014	4446	59
2015	3993	49
2016	1140	17

Il convient de relever que la tranche d'âge des 18-20 ans n'est pas la tranche d'âge la plus concernée par les arriérés d'impôts. A titre comparatif, la tranche d'âge des 50-52 ans représente 7,25% des sommations de payer envoyées pour les périodes fiscales 2012 à 2016.

**2. Le Gouvernement partage-t-il notre préoccupation sur le fait que les jeunes en retard fiscal dès leur majorité hypothèquent une partie de leur avenir et sont à la peine avant de retrouver une situation financière stable ?**

Le Gouvernement est conscient de l'importance de la prévention de l'endettement chez les jeunes et des enjeux qui en découlent. Il est primordial que les jeunes bénéficient d'apprentissages dans le domaine de la gestion, des transactions financières et de l'économie. Les jeunes sont particulièrement vulnérables et peuvent être amenés, par leur comportement à risque, notamment par des achats « coups de cœur » ou la conclusion de petits crédits à la consommation, à perdre la maîtrise de leur budget. De plus, les nouvelles dépenses engendrées lors du départ du domicile familial peuvent occasionner d'importantes difficultés si les jeunes adultes ne sont pas bien préparés. Il convient de relever que les connaissances de base utiles à une bonne gestion du budget s'acquièrent en premier lieu dans le cadre familial et devraient faire partie intégrante de l'éducation inculquée par les parents.

Dans le cadre de sa lutte en matière de désendettement, le Gouvernement a institué le 5 juillet 2005 la Commission permanente de surendettement, active dans le domaine des réflexions et des stratégies, dans la coordination et dans la gestion des actions en matière de surendettement.

**3. Quelles sont les mesures réelles actuelles qui permettent de prévenir ce phénomène ? Est-il déjà prévu d'introduire d'autres moyens de lutte, notamment actifs, si oui lesquels ?**

Depuis 2005, la Commission permanente de surendettement a initié et soutenu de nombreux projets dont la réalisation s'appuie principalement sur le financement de l'Œuvre Jurassienne de Secours et le concours de Caritas Jura. Ceux-ci concernent notamment la prévention du surendettement au sein des écoles (secondaire I et II).

Caritas Jura intervient dans le cadre d'un mandat de prestations établi en 2011. Ses interventions consistent en une clarification de la situation financière et en l'élaboration d'un budget et, selon les possibilités, un plan de désendettement. Dans la mesure du possible, des négociations avec les créanciers sont entreprises et un soutien est offert dans les démarches administratives et juridiques. De plus, depuis l'année scolaire 2015/2016, Caritas Jura intervient auprès des divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation (ci-après : CEJEF). En 2017, Caritas Jura est intervenu au sein de 12 classes représentant environ 145 élèves en utilisant l'outil « Les Ficelles du Budget », programme de prévention développé en Belgique et adapté pour la Suisse romande en 2013.

Il convient, de plus, de relever que le Plan d'études jurassien de Culture générale comprend, parmi les thèmes obligatoires, « Les jeunes et le monde de l'argent ». Ledit cours a pour objectif de décrire les contrats de prêt et de crédit, de sensibiliser à la problématique de l'endettement et d'expliquer les conséquences de leur inexécution. Le Plan d'études jurassien de Culture générale comprend également un cours relatif aux impôts abordant les thèmes du remplissage d'une déclaration d'impôt et de celui de la formule 120 permettant l'adaptation des acomptes en cas de changement de situation. De surcroît, les élèves disposent du « Petit manuel pour acheter et consommer sans dettes » qui est largement distribué.

Quant au domaine spécifique de la fiscalité, le Service des contributions a organisé, il y a quelques années, des Journées citoyennes au cours desquelles les contribuables avaient la possibilité d'apprendre à remplir leur déclaration d'impôt au moyen du programme informatique JuraTax. Il convient de relever que le programme JuraTax a été grandement amélioré et présente aujourd'hui une interface simple et intuitive facilement accessible aux jeunes. Il permet de fournir rapidement le montant d'impôt dû en fonction des revenus déclarés. Le Service des contributions intervient encore actuellement au sein des écoles et des classes qui en font la demande afin d'effectuer des présentations relatives à la fiscalité et répondre aux questions des élèves.

**4. Quel regard porte le Gouvernement sur ces dernières constatations et propositions ? Est-il prêt à mettre en place de nouvelles mesures destinées à prévenir et lutter de manière plus générale et efficace contre le phénomène d'endettement chez les jeunes ?**

Le Gouvernement est pleinement conscient des effets que peut avoir sur la société, et sur les jeunes en particulier, l'accélération du mode de vie consumériste. Il a toujours eu à cœur de développer des moyens de prévention du surendettement efficaces et innovants capables d'atteindre les jeunes.

Comme le relèvent les auteurs de la question écrite, les causes de l'endettement des jeunes sont multiples. On ne peut cependant pas en déduire que de nouvelles mesures sont nécessaires. La Commission cantonale du surendettement instituée par le Gouvernement fait office d'observatoire de la situation. Les mesures de prévention auprès des jeunes, menées par les écoles jurassiennes du secondaire II dans le cadre du programme d'études, sont de qualité et peuvent être complétées au besoin par une intervention externe. Il ne semble dès lors pas nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures, du moins tant qu'aucune évaluation sérieuse n'aura pu démontrer la nécessité et la pertinence des programmes mis en place par exemple par d'autres villes ou cantons.

Delémont, le 17 avril 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt